



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2016 à 18h30

Présents : G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / S. BONIN / K. CHEDAL / F. COTTIN / S. GODRIE / J. MORE / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / J-J. VIGOT
Absents excusés : N. CHEVASSON (proc. J-J. VIGOT) / M-J. JACQUIER (proc. P. BERTHIOT) / P. CATTEAU (proc. J.MORE) / E. RIONDET (proc. G. BRACHOTTE)
Secrétaire : S. GODRIE

La séance est ouverte à 18h30. S. GODRIE est nommée secrétaire de séance. L'ordre du jour est validé par les membres du conseil municipal.

1) RAPPORT ANNUEL SBV

Le Maire présente au conseil municipal les rapports annuels 2015 du syndicat de la Râcle sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement.

2. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 : AGENTS RECENSEURS

Deux agents recenseurs doivent être recrutés pour le recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017.

Madame Sandra LANDRÉ et Monsieur Yves AUDIFFRED sont volontaires pour effectuer cette mission. Ils seront rémunérés par la commune et devront assister à deux demi-journées de formation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité soit 15 voix.

3. MAISON ÉCLUSIÈRE : ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE

La loi impose la souscription d'une assurance dommage-ouvrage pour les travaux de la maison éclusière. Le Maire présente au conseil municipal la proposition de Groupama. La cotisation est de 4300 € TTC avec les options (pour 10 ans).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de valider la proposition de Groupama ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à la souscription de cette assurance.

4. INDEMNITÉ ALLOUÉE AUX COMPTABLES DU TRÉSOR

Le Maire présente au Conseil Municipal le décompte de l'indemnité de conseil du trésorier pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer à Monsieur PRIN, comptable du Trésor une indemnité de 415.24 € pour l'année 2016.

5. FINANCE ET EMPRUNT

Le Maire fait une présentation et un bilan de l'ensemble des projets et des charges d'emprunt pesant sur la commune. Il évoque l'ensemble des dossiers en cours de traitement à savoir la réhabilitation de la Mairie, la maison éclusière et le logement mairie.

Une présentation générale et détaillée sur la gestion de l'excédent communal, les subventions, la TVA et le reste à financer est présentée au conseil municipal. Les objectifs sont de reconstituer une réserve d'autofinancement, de ne pas augmenter significativement le niveau de charge des emprunts sur le budget de fonctionnement, de financer tous les projets et de profiter des taux d'emprunt très bas actuellement.

1) Gestion de l'excédent :

Recette		
Excédent au 31/12/2015		237596,17
Déficit d'investissement au 31/12/2015		21253,34
reste exercice 2015		216342,83
excédent au 31/12/2016 (previsionnel)		77 000
Dépense		
réserve de précaution	80 000	
RD 968	134 000	
RBT TVA	60 00	

2) Dépenses prévisionnelles :

Dépenses

	HT	TVA	Total
Maison éclusière	181170	36234	217404
Mairie	176 215	35243	211458
Logement Mairie	66864	13372,8	80236,8

3) Recettes prévisionnelles :

Maison éclusière	CRBF	63000
	FSILP	112281
Mairie	CD	21350
	DETR	70406
	FSILP	31454
Logement Mairie	CRBFC	26625
	FSILP	15034

4) Informations complémentaires:

Besoin de financement théorique (avec et sans le FSILP) hors TVA	87150,20	/ 242868
TVA remboursable (ligne de trésorerie)	84849,8	
Financement du delta de TVA	3051,20	
Recette prévisible	Loyers ME/an	7200
	Loyers	
	Mairie/an	4080
	FCTVA	
	16,405	81798,60

Après avoir expliqué et répondu aux questions, trois scénarios sont présentés au conseil municipal :

- 1) Financement unique du reste à charge et prenant en compte toutes les subventions possibles : 87150,20 euros
- 2) Financement du besoin sans prise en compte du FSILP : 242868 euros
- 3) Financement total sans prise en compte des subventions mais en intégrant le financement déjà acquis de la maison éclusière pour un montant de 70 000 euros : 354249 euros

De plus, le Maire explique que l'adjoint aux finances a négocié le taux d'emprunt ainsi que la possibilité d'un remboursement anticipé SANS pénalités dans les 5 premières années.

Monsieur BONIN présente l'ensemble des offres et précise l'offre la plus avantageuse proposée par la banque populaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de valider les offres de prêt de la banque populaire pour les montants suivants :

Appartement mairie : 70 000 euros ht 20 ans 1.05%, 1000 euros par trimestre

Mairie travaux : 177 000 euros 20 ans 1.05%, 2677 euros par trimestre

Maison éclusière complément : 120000 euros sur 20 ans 1.05%, 1815 euros par trimestre

- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ces emprunts.

6. INFORMATION DES ADJOINTS

Madame CHEDAL présente une convention de prêt de la salle polyvalente à la communauté de communes pour l'organisation d'un atelier cuisine un jeudi tous les 2 mois de 18h45 à 22h00. Les cours seront animés par un bénévole du centre social.

Monsieur BONIN rappelle l'organisation d'une manifestation à l'occasion du téléthon le samedi 3 décembre à partir de 14h00 à la salle polyvalente. Des activités seront proposées aux participants (vente de produits téléthon, match de baby-foot géant, maquillage enfants etc.). La distribution de flyers sera assurée par le CMJ.

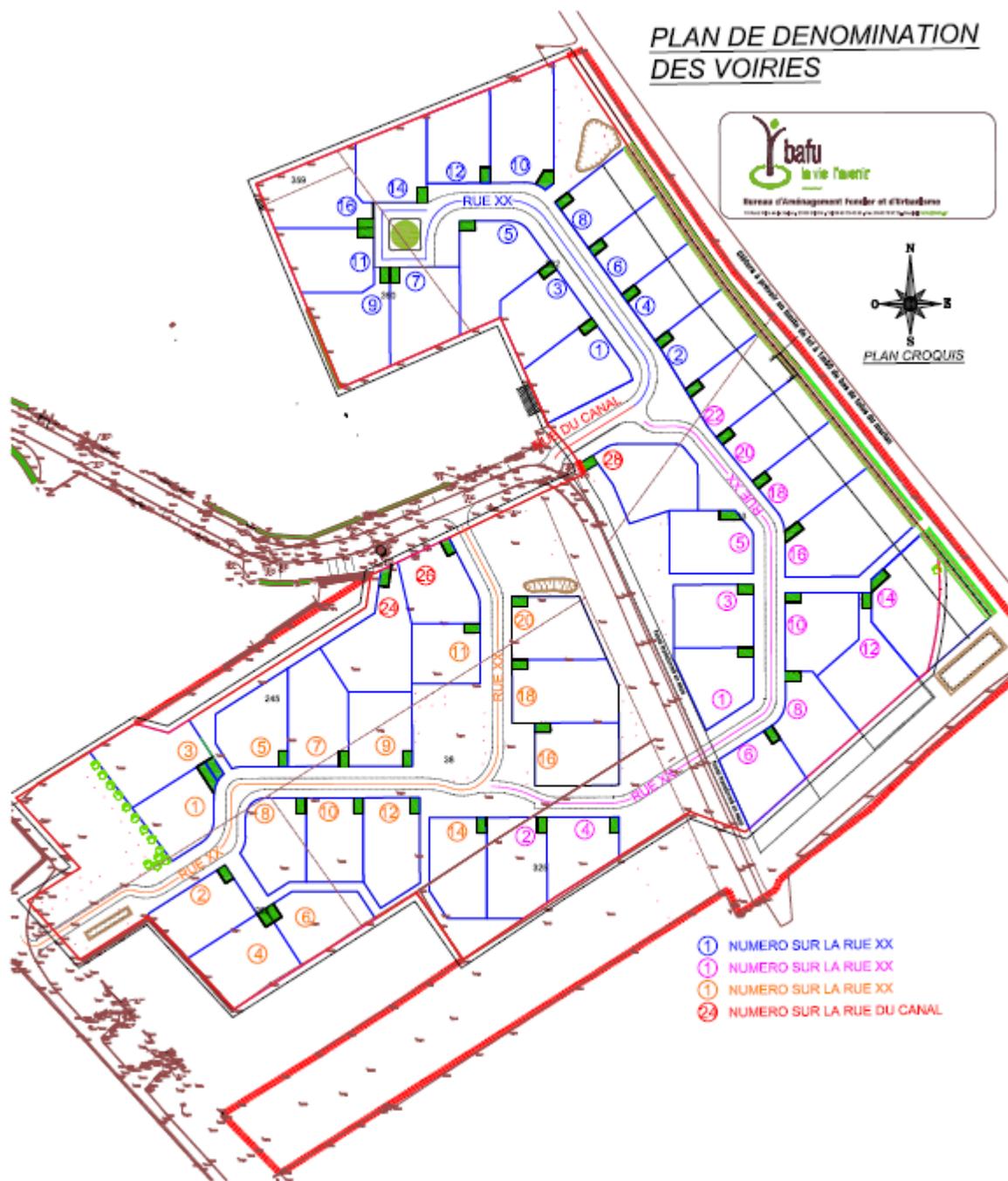
7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Maire présente au conseil municipal une convention avec le Conseil Départemental pour la sollicitation des services départementaux en matière de voirie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

b) NOM DES RUES



Un plan du lotissement de l'éco quartier du Canal de Bourgogne est présenté au Conseil Municipal pour la dénomination et la numérotation de voirie.

Après échanges et discussions les noms suivants sont proposés : « rue de l'Oseraie », « rue de la Fontaine au Sœurs » et « rue de l'Épeautre » sont proposées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le plan présenté et les noms de rues proposés.

c) **BOCAGE**

Le maire informe le conseil municipal que le dossier de demande de subvention a été instruit positivement par les services de la région. Cela doit passer maintenant devant l'assemblée des élus.

d) **RD968**

La commission travaux s'est réunie pour travailler avec le cabinet Merlin les aménagements de la RD 968. Plusieurs remarques ont été formulées. Nous sommes en attente de nouvelles propositions

e) **MAISON ÉCLUSIÈRE**

Les travaux sont en cours. Fin prévu en juin 2017

f) **ORVITIS**

Le permis de construire a été déposé. Un courrier a été reçu en Mairie pour alerter la collectivité sur la nécessité de bien prendre en compte l'environnement de l'exploitation agricole. Le Maire précise qu'une réponse a été faite et que dès le départ du projet, il avait demandé à Orvitis de préciser les contraintes dans le règlement intérieur de la propriété.

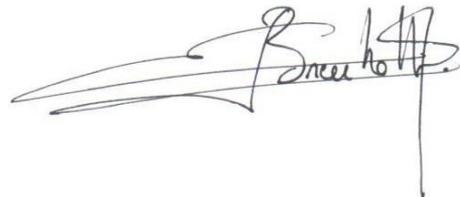
g) **DÉCORATIONS DE NOËL**

Les décorations de Noël seront installées pour le lancement du Téléthon.

h) **RONDE DES MÉTIERS**

La directrice de l'école élémentaire sollicite les citoyens pour venir présenter leur métier aux enfants de l'école.

À THOREY EN PLAINE, le 25 novembre 2016

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Hottel', with a long horizontal flourish extending to the left.